

TARIFS 2026*

VISITES GUIDÉES POUR GROUPES

LES VISITES DE STRASBOURG

	TARIFS 2026	
	HT	TTC net à payer
1 heure	135 €	162 €
1 heure 30	159,58 €	191,50 €
2 heures	184,16 €	221 €
3 heures	233,33 €	280 €
La 1/2 heure supplémentaire	24,58 €	29,50 €
L'heure supplémentaire	49,16 €	59 €

LES VISITES DE LA RÉGION

	TARIFS 2026	
	HT	TTC net à payer
4 heures	241,66 €	290 €
9 heures	435 €	522 €

FRAIS DE DOSSIER

	HT	TTC net à payer
Par réservation effectuée		
Non remboursables	4,16 €	5 €

LES AUTRES PRESTATIONS SUR DEMANDE

Liste complète des thèmes proposés sur notre site groups.visitstrasbourg.fr/boutique

*Ces prix s'entendent TTC (TVA 20%) selon nos conditions générales de vente et de paiement.

Cependant, selon les directives intracommunautaires, les clients étrangers de l'Union Européenne disposant d'un n° de TVA intracommunautaire (à nous communiquer impérativement lors de la commande) sont facturés sur la base du montant HT.



CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des visites guidées doit être effectué en euros, par carte bancaire sur notre site sécurisé www.visitstrasbourg.fr au moment de votre réservation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VISITES GUIDÉES POUR GROUPES



La validation de la commande entraîne de la part du client et de l'Office eurométropolitain de tourisme, des loisirs & des congrès de Strasbourg (OTLC) l'acceptation des conditions générales de vente et de la grille tarifaire.

1- PRESTATION

L'Office eurométropolitain de tourisme, des loisirs & des congrès de Strasbourg (OTLC) propose des prestations de visites guidées exclusivement assurées par des guides interprètes diplômés, soit en tant que salariés de l'OTLC, soit sous le statut de guides indépendants.

2- LIEU DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DES VISITES GUIDÉES

Toutes nos confirmations de visites guidées mentionnent le lieu de départ de la visite. Le tarif des visites guidées s'entend pour un lieu de départ et d'arrivée compris sur Strasbourg et Kehl. Tout autre point de départ et/ou d'arrivée donnera lieu à une facturation supplémentaire, variable en fonction de la distance, du temps et des frais éventuels de déplacement du guide, et imposera de rallonger la durée de la visite guidée pour assurer les mêmes prestations.

3- DURÉE DES VISITES GUIDÉES

La durée des visites est mentionnée sur les confirmations de visite et s'entend pour un point de départ (et d'arrivée) tels qu'ils y sont précisés. Dans le cas de visites d'une journée, le temps passé aux repas est compris dans le tarif. Le coût du repas n'est pas inclus.

En cas de visite écourtée le jour-même, la totalité du montant de la prestation initialement commandée sera due.

- En cas de retard du groupe :

Le groupe devra contacter le guide par le biais de son numéro de portable figurant sur la confirmation pour l'avertir. Le guide reste en attente du groupe pendant la première heure suivant l'heure de rendez-vous fixée sur la confirmation.

La visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard.

- En cas de retard ou non venue du guide :

Le groupe restera en attente du guide pendant la première demi-heure. Sous réserve de la disponibilité du guide et de l'accord du groupe, la visite pourra être rallongée du temps de retard (tolérance de 10 minutes).

Sinon, en cas de désaccord, la visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard et donnera lieu à une réduction pour le client d'une demi-heure pour chaque demi-heure entamée, sur la base des tarifs en vigueur.

Au-delà d'une demi-heure de retard ou en cas de non venue du guide, le groupe est en droit d'annuler la visite guidée et d'exiger l'annulation de la facture correspondante. Un dédommagement qui ne pourra excéder 50% du montant de la prestation prévue pourra être réclamé.

- En cas de force majeure :

La responsabilité de l'OTLC ne saurait être engagée dans le cas où surviennent des événements indépendants de sa volonté (fermeture exceptionnelle et soudaine d'un site touristique, mesures exceptionnelles de sécurité...). Le montant de la visite guidée ne sera pas dû mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le groupe pour inexécution dommageable.

4- DESCRIPTIF DE LA VISITE

L'énoncé des visites est précisé dans la brochure d'information de l'OTLC ; il constitue le contenu indicatif de la visite et tient compte d'une bonne mobilité du groupe. En accord avec le client, le guide peut adapter la visite en fonction des publics et/ou de circonstances particulières (météo...) ; il pourra également orienter la visite en l'enrichissant de ses savoirs propres. Sur place, le guide n'est pas tenu d'accepter des modifications ou adaptations quant au contenu de la visite guidée retenu et indiqué sur la confirmation de visite guidée.

5- MODIFICATION DES VISITES GUIDÉES

Toute modification concernant les caractéristiques de la visite guidée (horaires, contenu, nombre de personnes...) doit être notifiée au plus tôt et sera prise en compte sous réserve de la disponibilité et de la capacité du guide.

6- NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT À LA VISITE

Les visites guidées à pied sont prévues pour 30 personnes maximum pour des raisons de confort d'écoute.

Attention : sur certains sites, en particulier les musées, ce nombre devra être inférieur (se renseigner auprès de l'OTLC). Aucune réclamation ne sera admise concernant d'éventuelles plaintes liées au confort d'écoute insuffisant de la part de membres d'un groupe en surnombre.

7- NON VENUE DU GROUPE -

ANNULATION DES VISITES GUIDÉES

Toute annulation totale ou partielle (visite écourtée) d'une visite doit parvenir au minimum 72 heures avant l'heure prévue de celle-ci.

En cas de non venue du groupe ou d'annulation moins de 72 heures avant l'heure prévue de la visite, aucun remboursement ne sera effectué.

L'annulation doit être effectuée par le client via son compte, crée au moment de la réservation.

Dans tous les cas, les frais de dossier restent dus à l'Office de tourisme.

8- DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la réglementation (article L221-28, 12° du code de la consommation), le client ne bénéficie pas du droit légal de rétractation.

9- VISITES GUIDÉES À BICYCLETTE

Si la prestation est bien couverte par l'assurance responsabilité civile de l'Office de tourisme, le trajet proprement dit s'effectue sous la responsabilité personnelle de chaque participant.

10- DONNÉES PERSONNELLES

L'OTLC accorde la plus haute importance à la protection de la vie privée et au traitement de vos données personnelles, conformément à la législation européenne sur la protection de la vie privée, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La collecte des données personnelles que nous serions amenés à traiter dans le cadre de la prestation de visites guidées est strictement limitée à la réalisation et au suivi de cette finalité. Si vous souhaitez connaître et exercer vos droits, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : rgpd@visitstrasbourg.fr.

11- DROIT APPLICABLE / LIEU DE JURIDICTION

Les présentes sont soumises au droit français et, en cas de litige et/ou de contestation, seuls les tribunaux de Strasbourg seront compétents.